



Déclaration préalable CFE-CGC CSE extraordinaire du 4 Mai

En mise en bouche, la CFE-CGC s'étonne de premières remontées de conseillers clients en SCO qui se sont fortement investis durant tout le mois de mars et se retrouvent avec une PVC moyenne. Souhaitons qu'il s'agisse d'une simple erreur qui sera vite corrigée et prise en compte pour le mois d'avril, car il serait regrettable de dire à ces salariés que les efforts qu'ils ont fait durant toute cette période étaient finalement inutiles. Nous avons apprécié le fait que l'entreprise a permis de préserver le pouvoir d'achat des salariés qui n'ont pas pu travailler, mais ne comprendrions pas que ceux qui ont travaillé dans des conditions difficiles l'auraient fait au détriment de leur rémunération.

Par ailleurs, au bout de 7 semaines de confinement pour la grande majorité des salariés, l'entreprise n'a pas forcément mis les petits plats dans les grands pour faciliter la restauration des salariés, tant sur le terrain pour ceux qui entrent dans les Plans de Continuité d'Activité, que pour ceux qui télétravaillent de chez eux ou travaillent encore sur site.

Depuis le début du confinement l'ensemble des salariés se trouvent au régime sec sur une partie de leurs ASC, soit parce qu'ils sont amputés d'une partie ou de la totalité de leurs titres restaurants, soit parce que les restaurants d'entreprise sont fermés. Notons également que nous sommes toujours sans prestations ASC, alors que tout est en place dans les CSE gérés par la CFE-CGC depuis février.

Aussi, quel étonnement pour certains télétravailleurs conventionnels d'apprendre mi-mars qu'ils n'auront plus de tickets restaurant puis finalement de découvrir par mail le 16 avril que leurs droits à leurs tickets restaurant ne sont plus appliqués depuis le 16 mars (date du confinement). Aucune solution n'est proposée, mais heureusement, le CNR y travaille !

Quelques temps avant, le 17 mars, ce fameux CNR décide de confier à la Direction Déléguée à la Restauration (donc à Orange) une étude pour savoir comment il serait possible d'attribuer 5€55 par jour aux salariés en compensation de la fermeture des restaurants collectifs.

Mais qu'est-ce que ce fameux CNR ???

Le CNR, Comité National de Restauration, a été créé par un accord du 31 mai 2019 portant sur la gestion de l'Activité Sociale et Culturelle de restauration au sein d'Orange.

Dans ses missions, il a notamment la responsabilité de « prendre les décisions relatives à la mise en œuvre de la politique de restauration » qu'il a validée, « définir et valider la politique de subventionnement » (article 3.1.4.1 de l'accord cité).

Comment prend-il ses décisions ? Par un système de vote à double majorité.

Qui vote ? Les représentants de chacun des CSEE qui lui ont délégué la gestion des budgets consacrés à la restauration.

Qui sont ces représentants ? Un élu issu des majorités de gestion de chaque CSEE délégant.

Si les salariés de la DOGSE n'ont à ce jour plus aucun subventionnement sur leurs repas, la responsabilité en revient donc aux organisations syndicales qui ont signé cet accord, qui siègent et ont une voix délibérative à ce CNR.

Seule la CFE CGC ne l'a pas fait, et pendant que certains en sont encore au stade de la réflexion, les 10000 salariés des CSEE qu'elle gère (SCE et OFS), même ceux qui habituellement vont dans un restaurant d'entreprise, peuvent librement bénéficier tous les jours de titres restaurants dématérialisés, COV19 ou pas.

La responsabilité de ce marasme incombe donc aux OS qui ont signé cet accord, et non à l'entreprise comme certains voudraient le faire croire. C'est sans doute pour cela aussi que ces mêmes OS n'ont jamais répondu à la proposition de la CFE CGC d'utiliser sa plateforme technique pour aider les salariés. Fermez le ban !